

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2022

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4495)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 4, après le mot :

« données »

insérer le mot :

« chiffrées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision